***Déclaration sur l’honneur du patro et de la Fédération***

***(Uniquement pour les demandes dépassant 5 000€)***

La Fédération Nationale des Patros dûment représentée par Denis Toune, Secrétaire Général,

Le patro …………………………………………………………………. affilié à la Fédération Nationale des Patros dûment représenté par :

Mr – Mme – Melle …………………………………………………..…..………………………. Président(e),

S’engagent à contribuer à ce que les lieux pour lesquels des travaux sont envisagés soient maintenus à destination des jeunes dans le cadre des activités des mouvements de jeunesse pour une durée de 10 ans.

Date :

Signatures:

Président(e) du patro : Pour la Fédération Nationale des Patros :



***Déclaration sur l’honneur du propriétaire***

Je soussigné Mr – Mme - Melle……………………………………………………………, propriétaire ou représentant valable du propriétaire, m’engage à maintenir les lieux pour lesquels des travaux sont envisagés à destination du patro……………………………………………………………………………………………………, et ce pour une durée de 10 ans.

***Engagement de remboursement de la part du subside non amortie***

Si pour une raison quelconque, à l’exception d’un évènement exceptionnel (catastrophe naturelle ou non1) qui rendrait le local impropre à son utilisation, une rupture de bail ou de convention devait survenir, le propriétaire s’engage à rembourser la part de subside non amortie au prorata temporis de la durée d’amortissement s’élevant à 10 ans, selon la formule suivante :

Subside octroyé par la FWB X le nombre d’années restant avant la fin de l’amortissement

10 ans

Date :

Signature du propriétaire ou du représentant du propriétaire :